



DCS
Case postale 3965
1211 Genève 3

DÉCISION
- 6 AOUT 2020
du _____

approuvant la délibération du conseil municipal de la commune de Genève du 26 mai 2020

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes
du 26 avril 2017,

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE

DÉCIDE

La délibération du conseil municipal de la commune de Genève du 26 mai 2020, portant sur:

un crédit de 200 000 F destiné à ramener la barrière piétonne du viaduc de la Jonction à une
hauteur normale, de manière à assurer la sécurité et permettre de retrouver le panorama, sur
la base d'une étude et en concertation avec les habitants

est approuvée.




Thierry Apothéloz

Annexe : délibération signée

Communiquée à :
la commune de Genève
SAFCO